



Cegid Optitaxes

Version : **5.5.4**

Mise à jour : 03/03/2020

cegid

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PREAMBULE	3
2. PREREQUIS RESEAU	4
Généralités	4
Accès Télécom Standards Supportés	4
Dimensionnement de Vos Accès	5
3. PREREQUIS POUR LES POSTES DE TRAVAIL	6
Prérequis Pour le Poste de Travail	6

1. PREAMBULE

Ce document décrit les prérequis techniques associés à la solutions SaaS (Software as a Service) **Cegid Optitaxes**.

Ce document couvre les prérequis techniques relatifs aux aspects réseau et Télécom, aux postes de travail, et aux périphériques. Le respect de ces prérequis techniques est essentiel au bon fonctionnement de la solution **Cegid Optitaxes**. La responsabilité de Cegid ne pourra être engagée en cas de dysfonctionnement de la solution lié à leur non-respect.



Ce document est fourni pour la solution **Cegid Optitaxes**, et ne tient pas compte d'autres applications utilisées en parallèle sur le réseau.

2. PREREQUIS RESEAU

Généralités

La solutions Cegid Optitaxes On Demand est hébergée chez Orange Business Services et exploitée par Cegid.

Les Clients accèdent à leur solution **Cegid Optitaxes** via leur navigateur Web au travers d'une infrastructure Télécom mise en place par leurs soins en adéquation avec les recommandations techniques de Cegid décrites dans les paragraphes suivants.

Accès Télécom Standards Supportés

La solution **Cegid Optitaxes** est accessible par l'ensemble des utilisateurs via un accès de type :



L'utilisation en mobilité (type réseau 3G ou satellite) n'est pas adaptée et n'est pas validée pour la solution **Cegid Optitaxes**. Néanmoins l'utilisation d'un réseau de type 4G avec un terminal de type Poste de travail (cf paragraphe 3 ci-dessous) est supportée.



Le Client peut utiliser une ligne Internet grand public pour l'accès et l'utilisation de ses solutions **Cegid Optitaxes**. Cette ligne pourra être de type ADSL ou SDSL en accord avec les prérequis définis dans le paragraphe « dimensionnement de vos accès ». Ce paragraphe fournit également les débits minimums recommandés par Cegid.

Dimensionnement de Vos Accès

Le dimensionnement de vos accès à vos solutions **Cegid Optitaxes** dépend de plusieurs critères :

- ❖ Les préconisations spécifiques à chaque solution et fournies par Cegid
- ❖ L'utilisation de votre solution SaaS
- ❖ Les utilisations annexes de votre accès Internet en dehors de votre solution SaaS (surf, Messagerie etc...)

Les préconisations techniques pour l'accès à votre solution **Cegid Optitaxes** sont résumées ci-dessous :

Nombre d'utilisateurs simultanés	Technologie	Débit minimum de ligne recommandé
De 1 à 10	SDSL ou Fibre Optique	1 Mb/s
De 10 à 50	SDSL ou Fibre Optique	2 Mb/s
De 50 à 80	SDSL ou Fibre Optique	3 MB/s
Au-delà de 80	SDSL ou Fibre Optique	4 MB/s

- ❖ Ces valeurs sont données pour un débit dédié à l'application



Notes Importantes :

- ❖ Les préconisations sont valides uniquement dans le cadre de sessions interactives avec l'application en ligne **Cegid Optitaxes**.
- ❖ Ces préconisations ne prennent pas en compte les besoins en bande passante nécessaires à l'exécution d'autres applications que **Cegid Optitaxes**, à l'échange d'information avec d'autres applications du Système d'Information ou avec la plateforme (type échange de fichiers ou téléchargement de documents) et au support des autres types de flux Internet du Client comme la navigation Internet ou la messagerie...
- ❖ La responsabilité de Cegid ne pourra être engagée en cas de non-respect par le Client des prérequis techniques fournis dans ce document.

3. PREREQUIS POUR LES POSTES DE TRAVAIL

Ces préconisations sont liées au bon fonctionnement de la solution **Cegid Optitaxes**.

Prérequis Pour le Poste de Travail

Type	Produit et Version Requis	Utilisation	Informations Complémentaires
Navigateur	Dernière version à jour d'Internet Explorer Firefox, Google Chrome	Accès à la plateforme d'hébergement	
Utilitaire	Adobe Acrobat Reader version 9.x minimum et dernière version à jour conseillé	Lecture des documents PDF générés par l'application	
	Suite Office version actuelle	Génération d'états et de courriers	



Un antivirus à jour est obligatoire sur chaque poste avec mise à jour régulière des signatures.